

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-9 à L.123-18 et R.123-3 à R.123-27 du code de l'environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À UN PROJET DE CRÉATION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE SÉCHAGE DANS L'ÉTABLISSEMENT EXPLOITÉ PAR LA SOCIÉTÉ CRISTAL UNION SIDESUP À ENGENVILLE

PÉTITIONNAIRE : SOCIÉTÉ CRISTAL UNION SIDESUP (SIÈGE SOCIAL : ROUTE D'ARCIS-SUR-AUBE, 10700 VILLETTE-SUR-AUBE)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : ENGENVILLE, 12 RUE DU MOULIN

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 30 JOURS, DU 6 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2021 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT ET SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE EST DÉPOSÉ À LA MAIRIE D'ENGENVILLE, (RUE DU COLOMBIER 45300 ENGENVILLE), OÙ LE PUBLIC, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS SOLlicitÉ AU PRÉALABLE PAR TÉLÉPHONE AU 02 38 32 80 60, POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

- LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS DE 9H À 12H ET DE 14H À 17H,
- LES MERCREDIS DE 9H À 12H.

LE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE :

- SUR SUPPORT NUMÉRIQUE À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL) CITÉ COLIGNY, BÂTIMENT C, 131 RUE DU FAUBOURG BANNIER 45000 ORLÉANS

- SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques>

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT SOLLICITER DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT SIDESUP, 12 RUE DU MOULIN – 45300 ENGENVILLE

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. MICHEL BENOIT, DIRECTEUR GÉNÉRAL EN RETRAITE, DÉSIGNÉ PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS, SE TIENDRA, UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS SOLlicitÉ AU PRÉALABLE PAR TÉLÉPHONE AU 02 38 32 80 60, À LA DISPOSITION DU PUBLIC, À LA MAIRIE D'ENGENVILLE, POUR RECEVOIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

- LE LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 DE 9H À 12H
- LE SAMEDI 11 SEPTEMBRE 2021 DE 9H À 12H,
- LE MARDI 5 OCTOBRE 2021 DE 14H À 17H.

DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PAR VOIE POSTALE, PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, À LA MAIRIE D'ENGENVILLE, SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : ddpp-sei-sidesup@loiret.gouv.fr PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, À LA MAIRIE D'ENGENVILLE, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DDPP/SEI) ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.